



**DEBAT D'ORIENTATION**  
**BUDGETAIRE**  
**Compte rendu de Séance du 14 mars 2023**

*Date de la convocation: 6 mars 2023*

*Lieu de la séance: Maison du Touch - 31370 RIEUMES*

*Heure de la séance: 19h00*

**Séance du 14 mars 2023**

**L'an deux mille vingt trois et le quatorze mars à 19 heures,**

le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Paul Marie BLANC**.

**Présents 46** : Paul Marie BLANC (Bérat), Jocelyne DI MARE (Bois de la Pierre), David HERNANDEZ DE LA LOSA (Capens), Pascale VITTADELLO (Casties Labrande), Holger SCHAAK (Forgues), Valérie LEMARCHAND (Gratens), Patrick DELECROIX (Lafitte Vigordane), Patrick SOUBEILLE (Lahage), Michel VERGNHES (Lautignac), Pierre CONDOJANOPOULOS (Longages), Francis BAGNERIS (Lussan Adeilhac), Gérard CAPBLANQUET (Marignac Lasclares), Denis LEBLANC (Mones), Jean SERIGNAC (Montastruc Saves), Pierre MATTEI (Montgras), Claude PERES (Montoussin), Gilbert GUILHEM (Peysgies), Patricia TOUROLLE (Le Pin Murelet), Georges DUPUY (Plagnole), Marie-Hélène LAUGA (Polastron), Thierry QUIOT (Poucharramet), Pascal DELCOUDERC (Ste Foy de Peyrolières), Ghislain GADBIN (Savères)

**Communauté de Communes Coeur de Garonne** : Jean-Luc ABADIE, Isabelle BANACHE, Philippe BARAS, Pierre BOLLATI, Serge BONNEMAISON, Gérard BOUBE, Lauriane BOULP, Eric CHELLE, David COURS, Michel DARIO, Pierre Alain DINTHILAC, Alain FOURAIGNAN, Sylvaine GENDRON, Jean-Paul GOY, Claude HELIN, Pierre LAGARRIGUE, Corinne LEBRUN, Gilles PODIO, Jean-Christophe SANCHEZ, Stéphane SEGOVIA.

**Communauté d'Agglomération – Le Murétain Agglo** : André MANDEMENT, Alain REFUTIN, Martine VITET.

**Excusés 14** : Fabrice MEYER, Maurice MORIN, Thierry SEVILLA, Cécile DESCADÉILLAS, Brigitte DUBREUIL, Véronique PORTE.

**Communauté de Communes Coeur de Garonne** : Christine CRAYSSAC, Jacques DEJEAN, Sandro DIONISI, Francis FOURCADE, Cédric GALEY, Claude HERSANT, Joseph TOFFOLON, Jocelin WIEDERHOLD.

**Secrétaire de séance** : Jean-Christophe SANCHEZ (Communauté de Communes Coeur de Garonne).



# DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

## BUDGET EAU POTABLE

### COMPTE ADMINISTRATIF 2022

#### Résultats de fonctionnement : 2013 à 2022

Mme Perez Cazard présente les résultats de clôture qui sont en légère augmentation en 2022. Ces résultats permettent de dégager tous les ans une grande part des financements nécessaires pour réaliser les travaux de renouvellement du réseau et d'extension des infrastructures prévus dans le schéma directeur.

Les excédents de fonctionnement sur les dix dernières années ont permis d'autofinancer 15,6 M€ sur un montant total de travaux réalisés de 30 M€.

Le montant total des dépenses d'investissement en 2022 est de 3,5 M€, celui des recettes de 5,8 M€, ce qui dégage un excédent d'investissement de 2,3 M€ qui sera reporté sur le budget 2023. Au budget prévisionnel 2022, 6 M€ était prévu pour les investissements, or seulement 3,5 M € ont été dépensés car les travaux de l'extension de l'usine du Fousseret ont été reportés sur 2023.

En section d'exploitation, le montant des dépenses est légèrement supérieur à celui de 2022 avec 10,6 M€, le montant des recettes est en légère hausse avec 13,5 M€ ce qui donne un résultat de clôture avec report de 2,9 M€. Les charges générales correspondent à 4 M€ : les coûts ont augmenté pour l'électricité, les produits chimiques, le carburant, l'eau brute, la fonte et les matériaux en général.

Mme La directrice précise que les résultats du compte administratif 2022 sont plutôt satisfaisants.

M. Delecroix fait remarquer une erreur de chiffre entre les pages 6 et 7, il s'agit bien de 1,752M€ pour le résultat de fonctionnement 2022. Il ajoute qu'il est bien dommage que ces documents ne soient remis que le jour de la réunion du DOB, ne laissant pas de temps pour les travailler ou poser des questions.

Mme La directrice lui répond que pour la prochaine fois une note de synthèse sera adressée avant la réunion au moment de la convocation.

M. le Président prend la parole et fait état d'un bilan 2022 bon dans son ensemble, avec un excédent global de plus de 5 M€, qui servira à financer les travaux de l'usine du Fousseret. Il précise que le prix de l'eau n'a pas été augmenté, par contre la consommation d'eau a elle augmenté.

### AFFECTATION DES RESULTATS 2022

L'excédent d'investissement 2022 atteint 2 300 492 € et l'excédent de fonctionnement s'élève à 2 875 814 €, ce qui porte à 5 176 307 € l'excédent global pour 2022 (3 876 636 € en 2021).

La différence entre l'excédent global de 2022 et celui de 2021 s'élève à 1 299 672 €.

Il est proposé d'affecter 60% de l'excédent de fonctionnement 2022 sur le budget d'investissement 2023, soit 1 725 488,65€ et 40% sur le budget de fonctionnement soit 1 150 325,76€.

### BUDGET PREVISIONNEL 2023

#### TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS A REALISER EN 2023

Compte tenu de la situation actuelle liée à la reprise de la compétence eau par le Muretain Agglo, le DOB est présenté uniquement sur l'année 2023, et non sur cinq ans comme il est habituellement présenté. Le budget 2023 pourra être modifié quand la date effective de reprise de compétence par le Muretain Agglo sera connue.

Mme la directrice présente en détail compte par compte les investissements pour l'année 2023.

Un montant total de 7,3M€ d'investissements sont programmés suivant les comptes suivants :

- Compte 20 : pour l'achat de logiciels, et études pour 84 000€
- Compte 21 : pour l'achat de terrains pour le PAT de Cazères, de matériel divers (matériel de laboratoire, organes régulation, autre matériel industriel, changement du transformateur de Cazères qui est tombé en panne en début d'année), achat d'outillage industriel, de compteurs, de deux véhicules légers et un véhicule lourd (mini pelle), de matériel de bureau, d'informatique (renouvellement serveur) et de mobilier et divers pour un montant de 684 000€.
- Compte 23 : pour les travaux sur l'ozoneur du Lherm, le renouvellement des membranes de l'usine de Lherm (grand travail des membranes lors du basculement du pompage dans le Touch), les travaux en régie, les travaux hors tranche, la pose des compteurs Muretain, la recherche de fuites, l'installation de piezomètres pour Cap Blanc et les travaux de la 49<sup>e</sup> tranche de l'usine du Fousseret pour 3,6 M€.

#### EVOLUTION DU PRIX DE L'EAU

Mme la directrice présente l'évolution prévisionnelle des tarifs de la part consommation et de l'abonnement de 2023 pour toutes les communes du syndicat.

Pour les communes de Cazères et Couladère, les tarifs appliqués sont désormais identiques aux autres communes du syndicat. Les tarifs pour la part consommation sont à 1,283 € HT par m<sup>3</sup>, les tarifs n'ont pas augmenté depuis 2021. Il est également proposé de ne pas augmenter le tarif de la redevance fixe et de la location de compteur (67,70 € HT forfaitaire) comme c'est le cas depuis 2015.

Les tarifs appliqués au syndicat sont dans la moyenne des tarifs des principaux syndicats du département, et ce malgré le contexte d'inflation actuel.

#### BUDGET PRIMITIF 2023

Mme la directrice présente la projection du Budget primitif effectuée poste par poste pour 2023.

Un tableau reprenant chaque poste dans le détail est présenté.

#### FONCTIONNEMENT

Le montant total des dépenses prévu au budget 2023 est de 12 076 000 € et celui des recettes de 13 642 000 €.

Une augmentation de 14% des dépenses de fonctionnement est prévue pour 2023 liée à une forte hausse des charges de fonctionnement (+30%) notamment pour l'achat de réactifs pour les usines, le carburant, de l'électricité (facture doublée), la fourniture d'eau brute (+4%) et les dépenses liées aux travaux réalisés en régie qui sont plus importants qu'en 2022 (augmentation du coût de la fonte).

Les recettes seront légèrement supérieures à celles de 2022 avec une augmentation du nombre d'abonnés. Elles correspondent en grande partie à la facturation de l'eau (77%) dont 17% correspondent aux redevances pollution et prélèvement reversées à l'Agence de Bassin.

L'excédent antérieur reporté correspond à 40% de l'excédent de fonctionnement 2023 soit 1 150 326€.

#### INVESTISSEMENT

En dépenses d'investissement, les travaux prévus sont les suivants :

- 49<sup>ème</sup> tranche : 3 550 000€ pour les travaux de réhabilitation et d'extension de l'usine du Fousseret
- Travaux en régie : 725 000€ (liaison Fustignac à Lussan Adeilhac 2<sup>ème</sup> tronçon, conduite de refoulement réservoir Fousseret vers réservoir Castelnau tronçon 1 et 2)
- Travaux hors tranche 2023 : le montant des travaux est estimé à 1 400 000€.
- Travaux de pose de 35 compteurs de vente d'eau en gros au Muretain et de maîtrise d'œuvre associée : 621 000€

Mme Di Mare demande si les dépenses pour les communes du Muretain correspondent à 220 000€, Mme la directrice lui répond que oui, ce montant est inclus dans les 1,4 M € de travaux hors tranche, ce sont des travaux d'urbanisation hors schéma directeur. Mme Di Mare dit de plus, que 20 000€ alloués pour la recherche de fuites ne semble pas très conséquent.

- Les dépenses prévues en logiciels et prestations informatiques sont d'un montant de 112 000€, en terme d'études, il est prévu un budget de 23 000€ pour le schéma directeur Cazères/Couladere/Plagne (démarrage) et études diverses. En terme de logiciels il est prévu la modification du logiciel de relèves, le renouvellement des logiciels serveur, l'amélioration des réponses aux DICT avec Sogelink, le renouvellement de logiciel SIG, l'intégration du module urbanisme, la refonte du site internet et de la messagerie, l'amélioration de la gestion téléphonique et divers. De plus il est alloué un budget de 28 000€ pour le matériel informatique et la téléphonie, pour la modification du système de relève, la mise en place de borne wifi, l'installation d'un écran visio pour la salle de réunion, un ordinateur portable pour un poste en télétravail, une liaison pont radio pour le château d'eau de Cazères/usine du Fousseret, l'amélioration de la gestion téléphonique et du petit matériel et divers.

- Pour la recherche de fuites et les travaux de sectorisation, il est prévu 20 000€ pour la poursuite du programme. De plus, il est prévu un budget de 57 000€ pour l'achat de terrains pour le PAT de Cazères et divers.

- En matériel industriel et de laboratoire, le budget alloué est de 205 000€ : modifications de télégestion sur des réservoirs, modification API et intégration dans la supervision pompage du Mona, finalisation de l'installation d'une armoire électrique château d'eau Labastide Clermont, remplacement des anti béliers surpresseurs pour Mondavezan et Couladère, remplacement du transformateur des forages de Cap Blanc, remplacement du surpresseur eaux industrielles du Fousseret, achat de deux débimètres, installation de deux piézomètres en amont du captage de Cap Blanc à Cazères. De plus, d'autres matériels industriels sont prévus comme les remplacements de la pompe eau claire de la bache eau sale du Fousseret, de la pompe surpresseur de Rieumes, de la pompe doseuse de polymères du Lherm, ainsi que la reprise du système d'injection de javel à l'usine de Lherm, et achat d'analyseurs COT et divers.

- Le budget alloué pour le remplacement de l'ozoneur pour l'usine de Lherm est de 16 000€, et le renouvellement des membranes de l'usine de Lherm est de 250 000€ indispensables pour assurer une bonne qualité de l'eau.

- En outillage industriel, il s'agit de matériel de signalisation de chantier, détecteurs de câbles électriques, une fusée en DN 75 pour les branchements, de 4 tronçonneuses à chaîne, d'un cric d'intervention sur poids lourds, d'un brise roche et divers pour 29 000€.

- Il est aussi prévu d'acquérir environ 2 500 compteurs en DN 15 à DN 65 prééquipés de têtes émettrices et 300 têtes émettrices seules pour la radio relève pour un montant de 185 000€.

- Deux véhicules légers sont prévus en remplacement pour les services stations et entretien biens/relève, d'un fourgon pour le service réseau, et le remplacement d'une mini pelle pour les nouveaux branchements pour un montant total de 120 000€.

- En mobilier, matériel de bureaux et aménagements, il est prévu un budget de 60 000€ pour le renouvellement et l'adaptation de mobilier de bureau, et l'amélioration des climatisations et divers.

Le montant total des recettes d'investissement sera équilibré avec celui des dépenses (8 596 000 €).

En recette d'investissement, l'excédent antérieur 2022 est de 2 300 493€. Il correspond aux travaux et achats non finalisés en 2022 et reportés en 2023. Les réserves facultatives s'élèvent à 1 725 489€ (60% du résultat de fonctionnement 2022).

Le Conseil Départemental devrait verser en 2023 au syndicat les subventions suivantes : la subvention des travaux en régie et hors tranche pour un montant de 24 000€, la subvention pour la maîtrise d'œuvre et les travaux de l'usine du Fousseret pour 330 000€ et les subventions de la 51<sup>ème</sup> et la 53<sup>ème</sup> tranche pour un montant de 114 000€.

De plus, l'Agence de l'Eau devrait également subventionner le syndicat à hauteur de 23 000€ pour l'achat de terrains et l'installation de piézomètres pour le PAT de Cazères. De plus, les analyses et l'animation du PAT seraient subventionnées en fonctionnement par l'Agence.

Un emprunt devrait être contracté pour financer l'usine du Fousseret, les travaux hors tranche et les travaux de pose de compteurs du Muretain.

Le montant de l'amortissement des biens a été estimé à 2 400 000€.

## DONNEES FINANCIERES

La dette a connu un pic en 2013 compte tenu des emprunts importants réalisés pour financer la réhabilitation/extension de l'usine de Lherm et la construction du château d'eau de St Lys (16M€). Depuis 2013, la dette baisse régulièrement car les emprunts effectués sont moindres compte tenu de la bonne capacité d'autofinancement du syndicat.



M. Le Président dit que l'encours de la dette est en baisse depuis 2013, celui de 2023 est inférieur à l'encours de la dette de 2012. Les investissements sur 2023 seront moindres par rapport à la période de 2008-2014 durant laquelle le prix de l'eau a dû être augmenté de façon conséquente pour pallier aux grands investissements effectués et répondre à un secteur dynamique en pleine urbanisation. Il ajoute que le taux de désendettement prévu (3,3ans) en 2023 est rassurant, et que l'avenir peut être vu avec sérénité.

L'encours de la dette s'élève à 9 435 k€ au 1<sup>er</sup> janvier 2023 et l'annuité de la dette (capital + intérêt) s'élève à 1 299 000€.

Mme la directrice présente l'évolution de l'épargne brute, de l'épargne nette et du ratio de désendettement du syndicat. L'épargne brute représente les recettes réelles de fonctionnement auxquelles sont soustraites les dépenses de fonctionnement.

Le ratio de désendettement (en cours de la dette/épargne brute) détermine le nombre d'années nécessaires au syndicat pour éteindre totalement la dette par mobilisation et affectation de l'épargne brute annuelle. En 2022, le ratio est de 2,5 ans et il va croître sur les années à venir compte tenu des emprunts à réaliser pour financer les investissements prévus (travaux de l'usine du Fousseret). Il restera toutefois en dessous du taux moyen d'endettement des collectivités locales qui est égal à 5 ans.

## BUDGET ASSAINISSEMENT

### COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Mme la directrice présente le compte administratif 2022 du budget assainissement.

En section d'investissement, le total des dépenses s'élève à 3 120 €, et celui des recettes est de 54 900,47 € avec l'excédent reporté (48 819,43€ en 2022), ce qui donne un excédent d'investissement de 51 780,47 €.

En section d'exploitation, le montant total des dépenses atteint 1 729 397,50 € et celui des recettes est de 3 488 166,47 € (avec report de 1 500 661,03€) ce qui dégage un excédent de fonctionnement de 1 758 768,97 €.

### AFFECTATION DES RESULTATS

L'excédent d'investissement 2022 de 51 782,47 € ajouté à l'excédent de fonctionnement de 1 758 768,97 €, porte à 1 810 549,44 € l'excédent global pour 2022.

La différence entre l'excédent global de 2022 et celui de 2021 s'élève à 261 068,98 €.

Il est proposé d'affecter 100% de l'excédent de fonctionnement 2022 sur le budget de fonctionnement 2023 (1 758 768,97€).

### BUDGET PRIMITIF 2023

#### INVESTISSEMENT

Le montant total des recettes d'investissement sera équilibré avec celui des dépenses (59 318,47€).

Il est prévu de renouveler du matériel informatique et de bureau, et le logiciel des contrôles d'ANC et de remplacer un véhicule par un véhicule léger électrique.

#### FONCTIONNEMENT

Le montant total des dépenses prévu au budget 2023 est de 1 955 000 € et celui des recettes de 3 733 000 € (avec report de 2022).

## EVOLUTION PERSONNEL

Mme la directrice présente l'évolution des effectifs du syndicat depuis 2013.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, le syndicat compte 63 agents, dont 4 au service assainissement. En 2022, un agent administratif a intégré le service RH pour remplacer un agent absent et un autre agent administratif a été recruté pour renforcer ponctuellement le service cartographie pour le recalage fond cadastral et le service assainissement pour le reversement de l'assainissement collectif. Deux agents des services techniques ont quitté le syndicat par mutation et le responsable

du service station a demandé une mise en disponibilité. Ces trois agents ont été remplacés. Florent Luque a pris le poste de responsable du service support et l'agent station recruté en 2021 l'a remplacé au service station.

Mme la Directrice précise que 67% de l'effectif sont des hommes et 33% sont des femmes. La moyenne d'âge est de 45 ans, la pyramide des âges montre qu'une grande proportion des agents a plus de 50 ans (33%). Les conséquences sur les plans humain et financier du vieillissement des agents de la filière technique sont importantes.

Ensuite, Mme la directrice montre l'évolution des dépenses de personnel (2 707 797€ en 2022), qui suivent l'augmentation de l'effectif, avec la décomposition du traitement de base indiciaire et du régime indemnitaire, des heures supplémentaires effectuées et des indemnités d'astreinte, et des avantages sociaux (tickets restaurants, supplément familial, complémentaire santé et prévoyance, frais de repas, CNAS).

De plus, Mme la directrice ajoute que le syndicat fonctionne sur une base de travail de 40 heures hebdomadaires, ce qui génère des journées d'aménagement et de récupération du temps de travail organisées selon un cycle par quinzaine. Les agents ont un fonctionnement en binôme ou en trinôme afin d'assurer un effectif minimum tous les jours.

## QUESTIONS DIVERSES

M. Mandement souhaite intervenir. Il dit qu'il ne participera pas au vote du DOB puisqu'il s'interroge sur la légalité de ce vote dans le sens où aucun document n'a été joint à la convocation de cette assemblée, ce vote n'a aucune valeur juridique et mentionne que c'est stipulé dans le code général des collectivités territoriales. De plus, il dit que cette présentation du DOB est irrationnelle au vu du courrier de M. le Sous Préfet qui dit qu'un transfert des compétences est annoncée au 1<sup>er</sup> juillet 2023. M. Mandement dit qu'il aurait aimé être averti des achats de véhicules que le syndicat souhaite acquérir, dans le sens où si le transfert de compétences se fait le Muretain Agglo n'aurait pas forcément besoin de ces véhicules supplémentaires. Il ajoute que d'un point de vue ressources humaines, au 1<sup>er</sup> juillet l'effectif du personnel se verra amputé et que le syndicat n'en tient pas compte, il s'agira de 15 agents transférés et par respect des agents, il serait plus subtil de travailler sur un transfert intelligent dans l'intérêt du syndicat et du service public. M. Mandement affirme que la date du 1<sup>er</sup> juillet est irrévocable et indiscutable. Il souhaite discuter sur le prix de l'eau, et les investissements sur les travaux énoncés, les montants lui paraissent trop chers, il rajoute que la responsabilité est de tous à penser à demain, dans un intérêt collectif. Il aimerait pouvoir discuter et s'entretenir avec le Président du syndicat pour trouver des solutions.

M. Le Président évoque sa rencontre avec M. Mandement en octobre 2020, en expliquant que matériellement le réseau construit depuis plus de 70 ans du syndicat n'était pas sécable ou que cela allait engendrer de gros problèmes.

Le syndicat est dans une situation où il y a des procédures devant les tribunaux, il est toujours dans l'attente du jugement du tribunal administratif. Le syndicat a la responsabilité d'établir un budget sur l'année civile et non pour 6 mois. En ce qui concerne la date de transfert au 1<sup>er</sup> juillet 2023, il précise que cette situation dure depuis plus de 2 ans et demi et qu'il est impossible de prévoir la suite. Il ajoute que les budgets de 2021 et 2022 ont été basés sur l'année civile. Il évoque la pose des compteurs pour la vente d'eau au Muretain Agglo, le syndicat en dénombre 34 et l'ARS en compte beaucoup plus. Le syndicat a lancé un marché de Maîtrise d'œuvre pour la mise en place de ces compteurs. Sur le réseau, les conduites concernées par la pose de ces compteurs avec les chambres correspondants sont dans plusieurs cas situés en privé, chez les abonnés. Il faut donc dévoyer les conduites et les placer en domaine public, ce qui représente un coût supplémentaire. Il rappelle que la convention sur le prix de la vente d'eau au Muretain Agglo n'est pas encore acceptée ni signée.

Il montre à l'Assemblée un écrit du Muretain Agglo mentionnant un prix de l'eau vendu par le syndicat à 4,66€ le m<sup>3</sup>.

M. Le Président affirme que cet écrit est un total mensonge « organisé » puisque le syndicat applique un tarif du prix de l'eau à 2,39€. Il assure que tout cela n'est que mensonge « permanent », et n'accepte pas que le Muretain Agglo fasse passer le syndicat pour un syndicat qui serait mal géré. Il affirme que le syndicat fonctionne grâce à une solidarité de territoire entre des communes rurales et péri urbaines, « c'est la réalité ». Il reproche à M. Mandement de vouloir prendre au syndicat 16 000 abonnés, et 4,5 M€ de recettes par an pour le redonner au Sivom Sage afin de pouvoir financer la construction de l'usine de Saubens qui alimentera en partie la ville de Muret.

M. Mandement lui répond et ne lui permet pas de tenir de tel propos, il lui dit qu'il confond prix de l'eau avec le prix de l'assainissement. M. Le Président rétorque en précisant que le syndicat n'a pas la compétence de l'assainissement collectif.

M. Mandement intervient en tant que maire de Muret, et répond que M. Blanc mélange les intérêts du Muretain Agglo avec ceux de la ville de Muret. Il dit que tant qu'il restera maire de Muret, la ville de Muret n'adhèrera pas aux Eaux du Sage et n'utilisera pas l'usine de Saubens pour alimenter sa ville. Il dit qu'une nouvelle usine est en construction à Muret, à côté de l'usine existante. Il précise que l'usine de Saubens n'alimentera la ville de Muret qu'en cas de secours et si besoin. « Il n'y a aucune intention d'avoir de l'achat d'eau des uns vers les autres et des autres vers les uns, c'est

très clair ». Il répète que les 14 communes qui sont au Muretain Agglo seront sorties du syndicat au 1<sup>er</sup> juillet de cette année, et il dit que sur le prix de l'eau que vient d'évoquer le Président, il s'agit du prix de l'eau et de l'assainissement. M. Le Président lui répond que le syndicat n'a pas la compétence de l'assainissement collectif, le syndicat refacture seulement pour certains concessionnaires mais à un prix différent. Il dit que le prix évoqué dans le document ne précise pas que l'assainissement collectif y est compris.

M. Le Président met aux voix le vote sur la présentation du débat d'orientation budgétaire pour le budget eau et le budget assainissement

☞ *Adopté avec 3 Contre (Mme Vitet, Messieurs Mandement et Delecroix)*

M. Le Président souhaite faire un point sur le rapport rendu par la Chambre Régionale des Comptes sur le Sivom Sage, qui a été rendu public par la loi début février. Il ajoute que les magistrats de la CRC disent clairement que la situation financière du Sivom Sage est particulièrement difficile à analyser. Et notamment il rapporte des difficultés liées à un manque de traçabilité des documents budgétaires votés par le Sivom Sage, « qu'à ce défaut de sincérité s'ajoute une instabilité dans la construction juridique et financière entre le syndicat et la SPL les Eaux du Sage » et note « que des actions correctives doivent être menées rapidement pour remédier à ces difficultés ». M. Le Président rajoute que la commission remet même en cause la création de la SPL (société publique locale) et fait état à plusieurs reprises de ce « manque de fiabilité des comptes du Sivom Sage » en termes de dette, de frais de personnel, d'amortissements, de subventions, de rattachements. Elle souligne que la création de la SPL « complexifie les flux financiers importants avec le syndicat, comme la masse salariale, et entame la fiabilité des comptes », qu'elle « a induit des difficultés de transparence des opérations ». De plus concernant le prix de l'eau, La CRC indique que « le modèle économique fondé sur une tarification basse ne peut exister que par le jeu des reports des années précédentes » et que « la dégradation financière du Sage, si elle perdure, mettra en péril la continuité d'exploitation du syndicat et appellera un ajustement du prix de l'eau volontairement bas ». M. Le président rappelle qu'en 2020, un bureau d'études spécialisé dans l'eau et l'assainissement avait analysé les comptes du Sivom Sage et ses projets d'investissements, ce bureau avait conclu qu'une augmentation de 17% du prix de l'eau était nécessaire, à ce jour les tarifs ont été augmentés de 8,5%, donc il est certain qu'une augmentation sera de nouveau nécessaire. Les extraits que M. Le Président lit à l'assemblée sont pris textuellement du rapport.

La démarche du Muretain de reprendre 14 communes du syndicat est « marquée par une absence de vision stratégique », « avant d'être une opération de rationalisation, il s'agit d'abord d'un projet économique pour la communauté d'agglomération et le SAGE ». M. Le président rajoute « qu'il souhaite que l'on laisse tranquille le syndicat et celui-ci ne se laissera pas faire ».

M. Mandement intervient et dit qu'il y a beaucoup de mensonges dans ce qu'a dit M. Blanc et notamment sur les 30% d'alimentation de la ville de Muret par l'usine de Saubens.

M. Le Président lui répond que c'est écrit dans la note d'explication de l'usine de Saubens, que « l'usine de Saubens desservira pour 30% de sa production la ville de Muret ».

Mme la Directrice projette à l'écran la déclaration d'intention de l'usine de Saubens publiée sur le site internet du Sivom SAGE. Dans ce document officiel, il est bien mentionné que l'usine de Saubens permettra « d'alimenter à l'horizon 2030 la rive droite du SIVOM SAGE et une partie de la ville de Muret ». Elle montre également la carte des communes desservies par l'usine qui affiche 6000m<sup>3</sup>/j pour Muret, soit 30% de la production totale de l'usine.

M. Mandement répond qu'il n'a pas eu connaissance de ce document. Il dit que faire de la publicité sur le rapport de la CRC sur le Sivom Sage est excessif, il dit que ce rapport n'est pas son affaire, il a la responsabilité de ses communes, c'est tout.

Pas d'autre sujet à débattre. La séance est close à 20 heures 45.

Le Président,  
Paul Marie BLANC

Le secrétaire de séance,  
Jean Christophe SANCHEZ

